



RÈGLEMENT OFFRE DE GRATUITÉ ÉQUIPEMENT ÉCOLE DE POLICE 2021

ARTICLE 1 - Objet

INTÉRIALE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 685 365, dont le siège social est 32 Rue Blanche - 75009 PARIS, met en place une offre de gratuité à destination des prospects à l'offre école de police du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 - Conditions

Les adhésions à l'offre école de police 2021 devront être validées par INTÉRIALE pour ouvrir droit aux conditions du présent Règlement d'offre de gratuité. INTÉRIALE se réserve la possibilité de refuser toute adhésion pour tout motif d'opportunité.

ARTICLE 3 – Durée de l'offre

L'offre de gratuité est valable pour toute adhésion à l'offre école de police 2021 conclue à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour toute adhésion par courrier, le cachet de la poste fait foi.

Pour toute adhésion en agence, la date inscrite sur le bulletin d'adhésion par le conseiller fait foi.

ARTICLE 4 – Conditions de l'offre et modalités de gratuité

Tout adhérent à l'offre école de police entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 se verra attribuer automatiquement un avoir de cotisation, applicable dès le premier mois de cotisation, sous réserve que le dossier d'adhésion ait été validé par le service « Direction de l'Expérience Adhérent » d'INTÉRIALE.

Selon la formule santé de l'offre école souscrite, la cotisation sera offerte selon les modalités suivantes :

	Hospi +	Essentielle	Équilibre
COTISATION SOLO	5 mois de cotisation offerts (soit 20€)	4 mois de cotisation offerts (soit 22€)	2 mois de cotisation offerts (soit 22€)
COTISATION FAMILLE	3 mois de cotisation offerts (soit 24€)	2 mois de cotisation offerts (soit 22€)	1 mois de cotisation offert (soit 18€)

ARTICLE 5 – Formalités d'adhésion

Les conditions d'adhésion à l'offre école de police 2021 définies au sein du Règlement mutualiste applicable s'applique pour bénéficier de l'offre de gratuité lors de la durée prévue à l'article 3.

ARTICLE 6 - Responsabilité de la structure organisatrice de la campagne

La responsabilité d'INTÉRIALE ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Règlement devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Toute contestation dans l'interprétation du présent Règlement sera tranchée souverainement par la structure organisatrice.

ARTICLE 7 - Communication

Le Règlement de l'offre de gratuité école de police 2021 est disponible sur simple demande écrite au siège d'INTÉRIALE ou est consultable sur le site internet de la Mutuelle (www.interiale.fr).

ARTICLE 8 - Modification

INTÉRIALE se réserve le droit d'interrompre le présent Règlement d'offre de gratuité ou de modifier les conditions du présent Règlement, à tout moment, à la condition d'en informer immédiatement par tout moyen et notamment par le biais d'une mention sur son site internet, les prospects ou adhérents à l'offre école de police. Dans ce cas, cette information rendra opposable l'interruption ou les modifications du présent Règlement.

ARTICLE 9 - Informatique et Libertés

Les informations recueillies par INTÉRIALE sur la base de votre consentement font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion de votre demande d'être recontacté aux fins de vous proposer une couverture santé et prévoyance adaptée à vos besoins. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment. Dans ce cadre, vos données seront transférées et traitées par le(s) service(s) chargé(s) de gérer les demandes.

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment.

Vous pouvez nous écrire pour exercer vos droits par email (directionjuridique@interiale.fr) ou par courrier (INTÉRIALE – Délégué à la Protection des Données – 32 RUE BLANCHE -75009 PARIS). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez <https://www.interiale.fr/donnees-personnelles>.